

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 20 novembre 2015

**N°205/11/2015 : RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE SAINT MARTIAL -  
DEMANDE DE SUBVENTION**

*L'an deux mille quinze, le vendredi 20 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 novembre 2015.*

**Étaient présents** : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 6

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Georges DARUL à Jean GARROCCQ, Colette HARLE à Bernard PECOU, Béatrice KOHLER à Maxime BERAUDO, Carole GARCIA à Arnaud GUITARD, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa démarche Développement Durable, la Ville de Montauban a pour objectif de réduire sa consommation d'énergie et son émission de gaz à effet de serre.

Pour atteindre cet objectif, la ville souhaite réaliser des travaux d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments en visant les bâtiments les plus vétustes, comme notamment, la salle des fêtes polyvalente du Hameau de Saint-Martial.

L'implantation de cette salle des fêtes dans le quartier de Saint Martial, permet de créer et maintenir un lien social entre les habitants du quartier et accueille différentes activités associatives de loisirs.

Cette salle polyvalente nécessite aujourd'hui d'importants travaux de rénovation et d'isolation thermique afin d'améliorer l'accueil du public et de maîtriser la consommation énergétique du bâtiment.

Les travaux suivants sont envisagés :

- Dépose de la couverture actuelle, confortement des structures de charpente et mise en œuvre d'une couverture en bacs aciers isolant, remplacement des menuiseries existantes
- Travaux d'amélioration thermique pour lesquels la collectivité a missionné un bureau d'étude spécialisé qui doit faire des propositions techniques pour atteindre une économie de - 30 % de consommation énergétique et le classement du bâtiment au minimum en catégorie C. Plusieurs types de travaux sont envisagés :
  - Isolation des murs,
  - Installation d'équipement d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques)
  - Ventilations adaptées
  - Faux plafond et parois acoustiques

Le montant prévisionnel de réfection de ce bâtiment est estimé à 415 000 € HT

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Montant des travaux	415 000,00 €	FEDER (35 %)	145 250,00 €
		TEPCV (21%)	84 600,00 €
		(ou 57% du TEPCV) (a)	
		Ville de Montauban (44%)	185 150,00 €
<b>Total</b>	<b>415 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>415 000,00 €</b>

(a) 57% d'une subvention de 148 400 € répartie entre le Gymnase de La Palisse et la salle des fêtes de Saint Martial

Il est à noter que la rénovation énergétique de ce bâtiment s'inscrit dans le plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments communaux retenu dans le cadre du Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 qui va être prochainement signé avec le Conseil Régional de Midi Pyrénées.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

- autoriser Madame le Maire à solliciter :

une participation financière auprès de la Région gestionnaire des fonds FEDER

une participation financière auprès de l'Etat dans le cadre des actions retenues dans le projet

« Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

- autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **26 NOV. 2015**

De sa publication le : **26 NOV. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 novembre 2015

Maire,

Brigitte BAREGES

